

Ch. Jaumain : une nouvelle réforme tarifaire s'impose pour l'assurance-vie

"L'assurance-vie belge, chef-d'oeuvre en péril." Cette dure affirmation est le fait de Christian Jaumain, ancien directeur général pour la Belgique du Groupe Zurich Assurances et maître de conférences à l'U.C.L., dans un article paru dans la Revue Générale des Assurances et des Responsabilités en avril-dernier.

L'auteur explique que faute d'une nécessaire simplification, l'assurance-vie belge risque d'être noyée par les produits étrangers. Il plaide tout d'abord pour la souplesse et la transparence, dans la perspective d'une meilleure gestion et d'une meilleure présentation des produits. C'est la condition indispensable à la viabilité des entreprises face aux coûts de gestion, estime-t-il, mais également une arme dans la lutte concurrentielle avec les banques et les compagnies étrangères.

En ce qui concerne plus particulièrement les tarifs, ce sont surtout la structure et la cohérence des tarifs appliqués en Belgique qui laissent à désirer, déclare Ch. Jaumain. Le fait que les prestations des assureurs ne peuvent être libellées qu'en monnaie nationale et ne peuvent pas être liées à des fonds d'investissement par exemple, est pour beaucoup un handicap supplémentaire. Par ailleurs, certaines classes de risques suffisamment homogènes, comme les femmes et les non-fumeurs, devraient être tarifées séparément.

L'auteur soutient également l'idée d'une amélioration des valeurs de rachat et l'utilisation d'autres techniques de calcul, collectives par exemple. Le savoir-faire est nécessaire mais non suffisant, dit-il encore. Les assureurs-vie doivent veiller à renforcer leur image de marque.

(R.G.A.R., avril 1989, 11482)

Parution L'Assurance au Présent